



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné de la susdite municipalité, que:

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 25 août 2020, à 19h30, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2066 Chemin Gauvin, et désigné sous le lot 5 815 178.

La dérogation vise à permettre l'implantation d'une nouvelle maison à 1,6 mètre de la ligne avant du lot, alors que la norme réglementaire est de dix mètres dans la zone 33. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation se trouve à l'article 4.1.4 du règlement de zonage 177-01 et ses amendements.

Toute personne intéressée par cette demande peut être entendue par le conseil municipal en transmettant ses commentaires dès la publication et ce, jusqu'au **24 août 2020 à 16h**.

Pour être admissible, un commentaire doit être :

- Transmis par courriel à l'adresse suivante : info@municipalitepontiac.ca

Ou

- Être déposé dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville au 2024 route 148 à l'attention du directeur général.

DONNÉ À PONTIAC, ce 29^e jour de juillet 2020.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h00 et 16h00, le 29^e jour de juillet deux-mille vingt.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour de juillet deux-mille vingt.

M. Pierre Said

Directeur général et secrétaire-trésorier